



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service Environnement
Unité Eau**

**Direction Départementale des
Territoires de l'Ardèche**

**FORMULAIRE DE DECLARATION
AU TITRE DES ARTICLES L.214-1 à L.214-6 DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT
POUR LA REALISATION DE TRAVAUX
DANS LES COURS D'EAU**

Articles R.214-1 à R.214-70 du code de l'environnement relatifs aux procédures et à la nomenclature des opérations soumises à déclaration et à autorisation en application des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement

Les travaux dans les cours d'eau de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens sont soumis à déclaration ou à autorisation en application des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement.

Le présent formulaire a pour objet de permettre aux personnes morales ou physiques qui souhaitent réaliser des travaux dans le lit mineur des cours d'eau de déposer un dossier comprenant les pièces prévues par l'article R.214-32 du code de l'environnement.

En cas de nécessité (précisions sur les travaux à réaliser, sur les mesures correctrices ou compensatoires prévues...), des compléments pourront vous être demandés par le service environnement (pôle eau). Conformément aux dispositions du décret susvisé, des prescriptions complémentaires pourront également être imposées, après la démarche contradictoire prévue par l'article R.214-35 du code de l'environnement.

*Ce formulaire doit être adressé en 3 exemplaires originaux et 1 version informatique à la
Direction départementale des territoires
(guichet unique de l'eau)
2 place Simone Veil BP 613
07007 PRIVAS
ddt-se@ardeche.gouv.fr*

En cas de modification des dispositions prévues dans ce formulaire (changement de date, de conditions de réalisation des travaux...), il vous appartient d'en informer au préalable le service environnement (pôle eau) à la direction départementale des territoires.

Date: 28/03/21.....

Signature:

Intitulé de l'opération :

Réalisation du canal de fuite de la MCHÉ d'Astier

1-Identité du demandeur :

Nom, prénom du demandeur, raison sociale... : SAS MI-ENERGY

Adresse : Quartier Astier 07450 BURZET

Téléphone : ..06 62 31 47 80

Télécopie :

Numéro SIRET ou date de naissance (particuliers)..... 81842398000015

2-Localisation du projet :

Joindre impérativement à la présente demande un extrait de la carte IGN et/ou un plan cadastral permettant de localiser précisément l'endroit où les travaux seront réalisés.

Commune(s) sur laquelle seront réalisés les travaux : BURZET (07450)

Lieu-dit : Astier

Nom du cours d'eau (qu'il soit permanent ou non) : La Bourges

Références cadastrales (*facultatives*) : cf. plan cadastral

Propriétaire des parcelles du lieu des travaux :

SAS MI-ENERGY

3-Rubrique de la nomenclature annexée à l'article R 214-1 du C.Env. :

3.1.5.0. Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens :

Cocher la case correspondante

- 1° Destruction de plus de 200 m² de frayères Autorisation
- 2° Dans les autres cas Déclaration

3.1.2.0. Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau :

- 1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m Autorisation ;
- 2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m Déclaration.

Le lit mineur d'un cours d'eau est l'espace recouvert par les eaux coulant à pleins bords avant débordement.

ATTENTION : Les travaux en rivière peuvent relever d'autres rubriques que celle citée ci-dessus (voir l'extrait de la nomenclature figurant à la fin du présent formulaire).

Si tel est le cas vous êtes invité, avant de déposer le présent formulaire, à prendre contact avec le service environnement (pôle eau) de la direction départementale des territoires.

4-Caractéristiques du projet :

Joindre éventuellement à la présente demande un croquis coté des travaux envisagés

Description des travaux pour lesquels la présente demande est déposée :

... Dans le cadre de l'aménagement de la MCHE d'Astier, SAS MI-ENERGY doit procéder à la réalisation du canal de fuite, ce dernier étant positionné ...entre la MCHE et la rivière la Bourges.

.....

.....

.....

.....

.....

Description des modalités d'exécution de ces travaux :

L'accès à la zone de travaux sera réalisé depuis la piste déjà existante présente en rive droite et permettant d'accéder à l'emplacement de la MCHE.

Puis, afin de mettre hors d'eau la zone concernée par les travaux, un batardeau composé de matériaux sablo-graveleux sera réalisé en amont et en aval de la zone d'étude. Ces matériaux seront pris directement dans le lit de la rivière. En effet, des matériaux sablo-graveleux sont directement disponibles à hauteur de la zone concernée par les travaux. Le batardeau sera réalisé à l'avancement, de manière à ne pas venir troubler les eaux courantes. Puis, afin de mettre hors d'eau les parties concernées par les travaux, des opérations de pompage seront entreprises à l'issue de la mise en place du batardeau. Lors de ces opérations, la Fédération de Pêche de l'Ardèche sera sollicitée pour la réalisation d'une pêche électrique de sauvetage.

A l'issue de la réalisation du canal de fuite, tous les matériaux mis en œuvre pour la réalisation des batardeaux seront chargés et évacués à hauteur d'une zone d'atterrissement. Ainsi, en périodes de hautes eaux, cette zone sera submergée par la rivière et les matériaux pourront donc être réinjectés dans le cours d'eau. A noter que par retour d'expérience, la suppression des batardeaux pourra créer un trouble passager de la rivière Bourges. Ce trouble s'apparentera à une turbidité des eaux consécutive à une pluie d'orage. Afin de limiter ce trouble, les batardeaux seront supprimés lentement et à reculons. De plus, un contrôle visuel sera réalisé et en cas de turbidité importante, le retrait des batardeaux sera suspendu le temps que la turbidité observée diminue.

Longueur de cours d'eau concernée : ...50 mètres

Surface travaillée dans le lit du cours d'eau : 100

Volume de matériaux :
extraits : 0m³
déplacés 2.0m³

Date prévisionnelle de début des travaux : ...16/04/2021

Durée prévisionnelle de réalisation des travaux : 3 mois

5-Document d'incidence :

5-1 Incidence de l'opération

Quelles sont les conséquences selon vous des travaux que vous envisagez sur :

1. la ressource en eau (prélèvements /rejets d'eau) :.....
Néant. Absence de prélèvements et de rejets pendant les travaux. De plus, la ressource en eau souterraine ne sera pas exploitée au niveau de la zone d'étude et aucun rejet n'aura lieu dans le cours d'eau

2. le milieu aquatique (berges-lit-eau) :.....
La réalisation des travaux sur le site de la MCHÉ d'Astier :
- ne modifiera pas le profil en long du cours d'eau ;
- ne créera pas d'obstacles à la continuité écologique ;
- ne nuira ni à la vie des poissons ni à leur reproduction.
Enfin, les opérations de travaux seront entreprises hors périodes de fraies des salmonidés. Le projet de travaux ne présente donc pas d'impacts significatifs sur le milieu aquatique.

3. l'écoulement de l'eau :.....
Seules les parties concernées par les travaux seront isolées du lit de la rivière. Le cours d'eau transitera alors par le bras rive gauche présent sur la zone d'étude. Les écoulements des eaux de la Bourges ne seront donc pas perturbés et seront ainsi préservés.

4. le niveau et la qualité de l'eau :.....Néant.....

5-2 Catégorie piscicole :

Préciser la catégorie piscicole sur lequel les travaux auront lieu :

- 1° catégorie (présence de truites dans le cours d'eau)
- 2° catégorie (autres cours d'eau)

Espèces présentes : Truites fario + cyprinidés rhéophiles

5-3 – Evaluation des incidences NATURA 2000

Le projet est-il situé dans un site appartenant au réseau Natura 2000 ?

- oui
- non

- Si oui il convient d'analyser les effets du projet sur les milieux et espèces mentionnées dans le Document d'Objectifs (consultable en mairie ou à la direction départementale des territoires) de la zone concernée par les travaux.

Le projet a-t-il un impact sur les milieux et les espèces mentionnées dans le Document d'Objectifs ?

- non
- oui (il convient dans ce cas de fournir une notice d'incidence au titre de NATURA 2000)

- Si non, le site N 2000 le plus proche est à (distance) : .. LOIRE ET SES AFFLUENTS, site situé à plus de 3,9 km

Le projet a-t-il un impact sur ce site ?

-oui (fournir une notice d'incidences comme précédemment)
-non (pourquoi ?)

Le site NATURA 2000 le plus proche est situé à plus de 15 km du projet. A cette distance le projet ne présente pas d'impact.

5-4 Mesures compensatoires ou réductrices proposées :

Pendant les travaux

- Période des travaux

- en période de basses eaux
- en assec
- hors période de reproduction de la truite fario (entre le 15 octobre et le 15 avril)
- autre :

- Isolement du chantier

- les travaux seront réalisés intégralement hors d'eau
- mise en place d'un batardeau et dérivation temporaire du cours d'eau (mise en place de buses ou création d'un chenal temporaire)
- busage temporaire
- pompage
- autre :

- Réalisation d'une pêche électrique de sauvetage

oui

non

Quel sera l'organisme qui réalisera la pêche électrique ?

...Fédération Départementale de Pêche de l'Ardèche

A l'issue des travaux

- Mesures prises pour remettre le cours d'eau dans son état initial

respecter la pente naturelle du cours d'eau

permettre le recouvrement du fond de l'ouvrage busé par le substrat du cours d'eau

- Mesures éventuellement prises pour remettre les lieux en état à la fin des travaux :

Néant

6 - Compatibilité avec le SDAGE ou le SAGE

- maîtrise des risques de pollution (Est-ce que les travaux vont entraîner une dégradation de la qualité de l'eau ?) :

Non

- continuité biologique et écologique des milieux (Est-ce que les travaux vont constituer un obstacle à la libre circulation des espèces aquatiques ou des sédiments) :

Non

- non-aggravation du risque de crues (Est-ce que les travaux vont aggraver les effets des crues ?) :

Non

7- Moyens de surveillance des travaux et moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident

Les données météorologiques ainsi que les données de Vigicrues seront régulièrement consultées au cours des travaux afin de prévenir tout risque de montée soudaine des eaux. En cas de risque de crues, les matériels seront évacués de la zone de travaux pour éviter tout risque de pollution du cours d'eau.

De plus, une inspection visuelle des batardeaux sera réalisée quotidiennement. En cas de détérioration, des opérations de consolidations seront entreprises.

Dans l'éventualité d'une crue importante, les batardeaux serviront de fusible et ils ne contraindront donc pas l'écoulement des eaux.

Pour information

EXTRAIT DE LA NOMENCLATURE ANNEXEE A L'ARTICLE R.214-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT OPERATIONS POUVANT COMPORTER DES TRAVAUX DANS LE LIT D'UN COURS D'EAU
--

3.1.1.0. Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant :

- 1° Un obstacle à l'écoulement des crues Autorisation
- 2° Un obstacle à la continuité écologique :
 - a) Entraînant une différence de niveau supérieure ou égale à 50 cm, pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation Autorisation
 - b) Entraînant une différence de niveau supérieure à 20 cm mais inférieure à 50 cm pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation Déclaration

Au sens de la présente rubrique, la continuité écologique des cours d'eau se définit par la libre circulation des espèces biologiques et par le bon déroulement du transport naturel des sédiments.

3.1.2.0. Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau :

- 1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m Autorisation
 - 2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m Déclaration
- Le lit mineur d'un cours d'eau est l'espace recouvert par les eaux coulant à pleins bords avant débordement.

3.1.3.0. Installations ou ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique dans un cours d'eau sur une longueur :

- 1° Supérieure ou égale à 100 m Autorisation
- 2° Supérieure ou égale à 10 m et inférieure à 100 m Déclaration

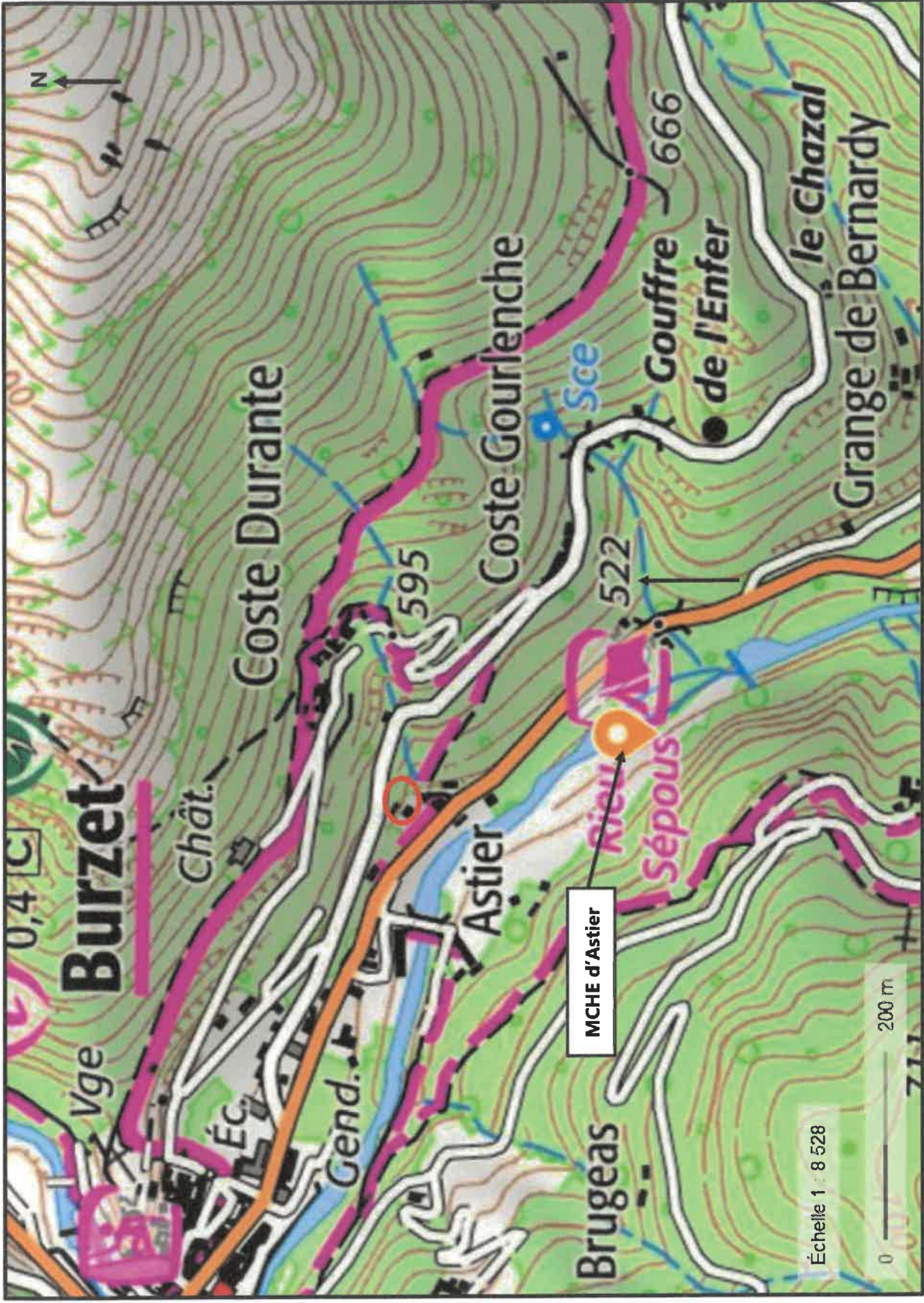
3.1.4.0. Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes :

- 1° Sur une longueur supérieure ou égale à 200 m Autorisation
- 2° Sur une longueur supérieure ou égale à 20 m mais inférieure à 200 m Déclaration

3.2.1.0. Entretien de cours d'eau ou de canaux, à l'exclusion de l'entretien visé à l'article L.215-14 du code de l'environnement réalisé par le propriétaire riverain, du maintien et du rétablissement des caractéristiques des chenaux de navigation, des dragages visés à la rubrique 4.1.3.0 et de l'entretien des ouvrages visés à la rubrique 2.1.5.0, le volume des sédiments extraits étant au cours d'une année :

- 1° Supérieur à 2 000 m³ Autorisation
- 2° Inférieur ou égal à 2 000 m³ dont la teneur des sédiments extraits est supérieure ou égale au niveau de référence S1 Autorisation
- 3° Inférieur ou égal à 2 000 m³ dont la teneur des sédiments extraits est inférieure au niveau de référence S1 Déclaration.

Si les travaux que vous souhaitez réaliser relèvent d'au moins une des rubriques mentionnées ci-dessus, vous êtes invité à prendre contact avec le service environnement (pôle eau) de la direction départementale des territoires, avant de déposer le présent formulaire.



Localisation de l'emplacement la MCHÉ d'Astier

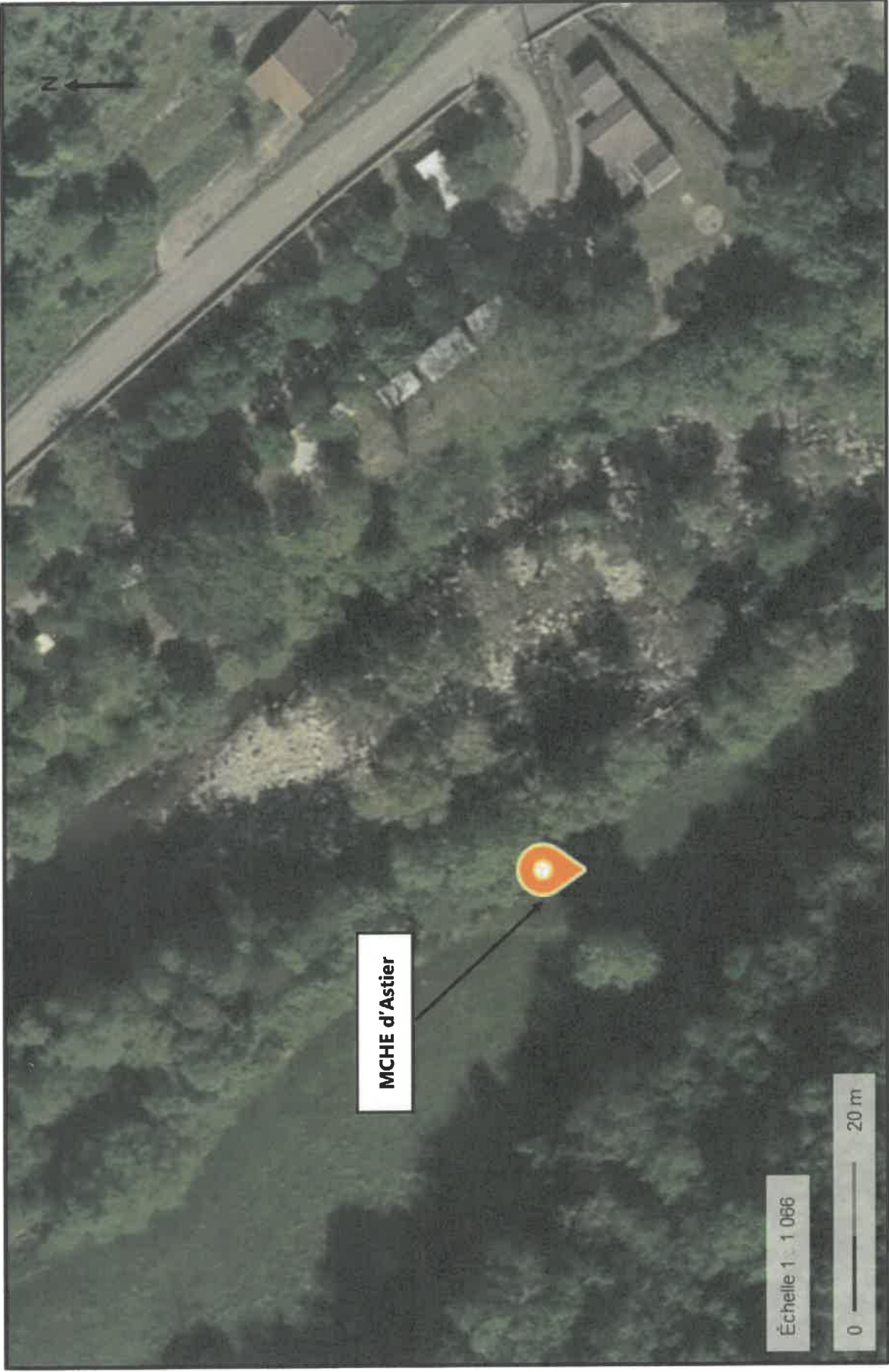
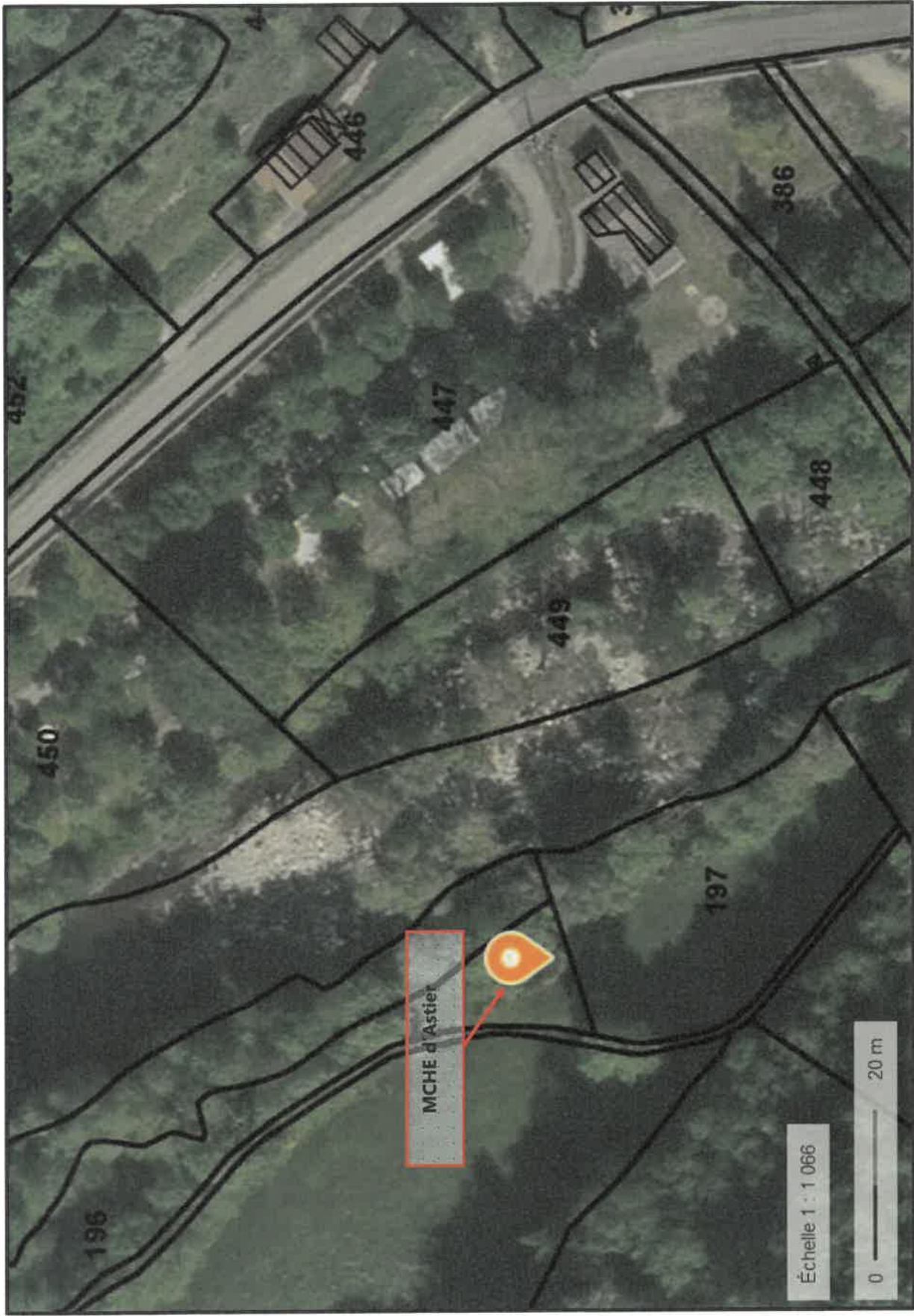
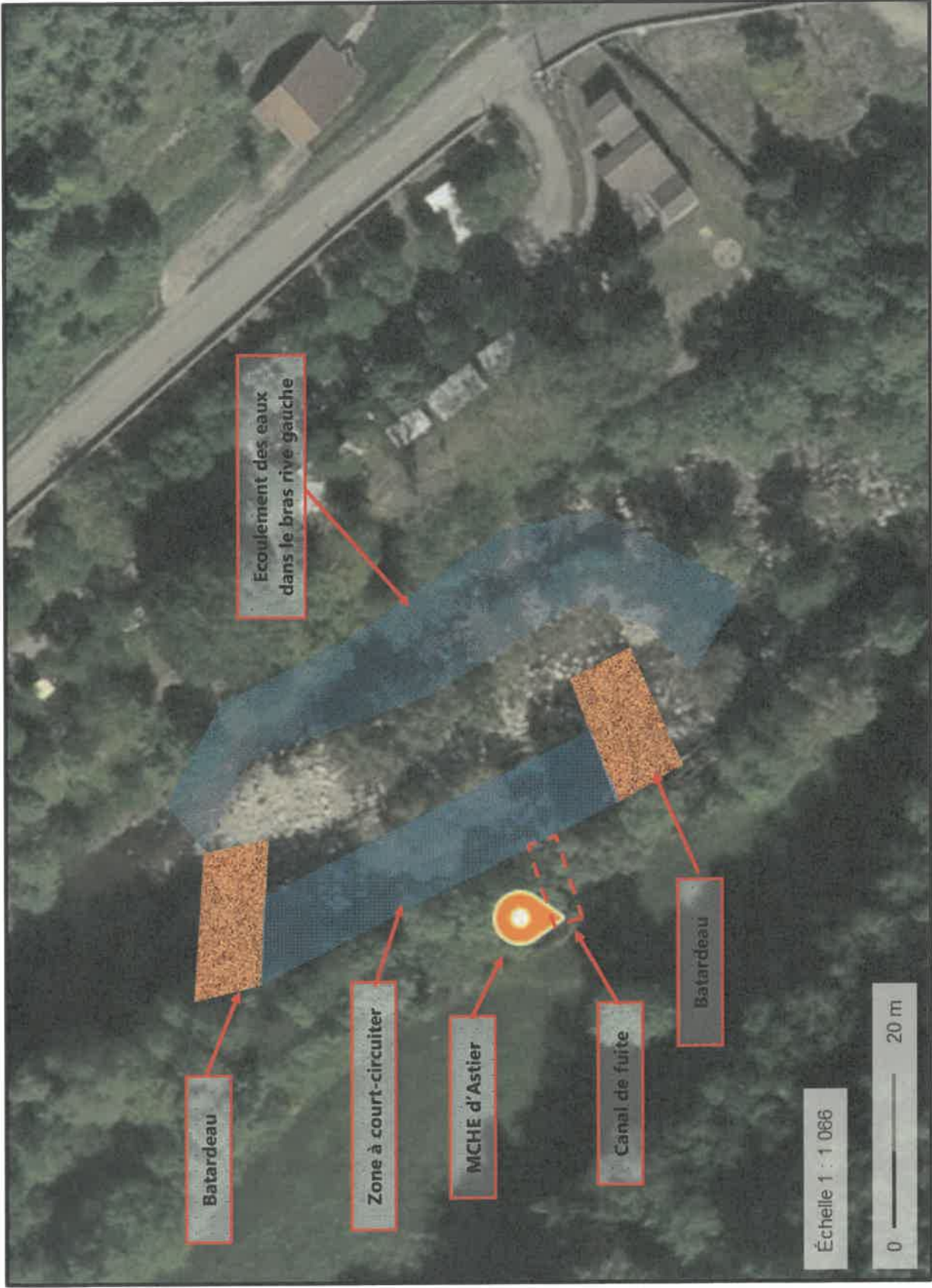


Photo aérienne de l'emplacement de la MCHÉ d'Astier



Plan cadastral de la zone d'étude



Schématisation de la zone de travaux

